

# IFRECOR

INITIATIVE FRANÇAISE  
POUR LES RÉCIFS CORALLIENS

## Plan d'action local 2016-2020 Nouvelle-Calédonie



MINISTÈRE  
DES OUTRE-MER



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



## **PREAMBULE**

---

### **L'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR)**

La France possède, avec près de 10% des récifs mondiaux, un des plus grands ensembles récifaux de la planète. Les récifs représentent 5000 km et couvrent 55 000 km<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, sur la décision du premier ministre Lionel Jospin, les ministres chargés respectivement de l'environnement et de l'outre-mer ont lancé en mars 1999 une action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités de l'Outre-Mer : l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)

L'IFRECOR a pour objectif de promouvoir la protection et la gestion durable des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés, présents dans 10 des collectivités françaises de l'outre-mer. Elle contribue également au développement des transferts de connaissances, de technologies et de savoir-faire en ce domaine.

L'IFRECOR est une initiative transversale qui a pour ambition de permettre la protection et la gestion durable des récifs, dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières, définie en coopération avec les collectivités locales. Elle contribue également au développement des transferts de connaissances, de technologies et de savoir-faire en ce domaine.

Pour conduire cette initiative, le gouvernement s'est doté d'un comité national coprésidé par les ministres chargés respectivement de l'environnement et de l'outre-mer et de comités locaux rassemblant les acteurs locaux des COM. Ils sont représentés au sein du comité national et constituent dans leur collectivité une instance de concertation. Ils ont élaboré des plans d'action locaux en faveur de la protection et la gestion durable des milieux coralliens, en assurent le suivi, dans le respect des compétences de chacun.

### **L'IFRECOR en Nouvelle-Calédonie**

En Nouvelle-Calédonie, le comité local de l'IFRECOR est présidé par le haut-commissaire de la République. Il est constitué de 37 structures membres réparties en 5 collèges (élus des collectivités, administrations et autres institutions publiques, organismes scientifiques, secteur socio-professionnel et secteur associatif).

Un groupe technique local a été adossé au comité local pour la mise en œuvre opérationnelle et le suivi du plan d'actions local. Il est constitué d'une émanation des membres actifs du comité local, à un niveau technique.

### **Plan cadre national – Phase IV (2016-2020)**

Dans le cadre de l'élaboration de la phase IV du plan cadre national d'action 2016-2020, le comité national a décidé de retenir comme fil conducteur l'adaptation aux changements globaux et d'en faire le thème transversal aux différentes thématiques qui seront retenues dans le plan. Ce dernier veillera en conséquence à faire ressortir clairement les actions liées aux problématiques de changements globaux à toutes les échelles (local, régional, national, international).

Quatre grandes thématiques, déclinées en sous-thématiques, sont identifiées :

- ✓ Connaissances orientées vers la gestion
  - ✓ Réseaux d'observation
  - ✓ Ingénierie écologique, planification et aménagement
  - ✓ Financements, communication et partenariats
-

Le comité national piloté par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et par le ministère de l'outre-mer a demandé à l'ensemble des départements d'outre-mer d'élaborer un plan d'action local.

L'approche « bottom-up » étant privilégiée, le Groupe Technique IFRECOR Nouvelle-Calédonie a décidé de construire le plan d'action local en fonction des besoins exprimés localement pour ensuite raccrocher les actions proposées aux thématiques de la phase IV du plan cadre national. Le projet du plan d'action local est le reflet des propositions émises par les membres du GT IFRECOR présents lors des réunions du 5 octobre 2015, du 12 décembre 2015 et du 21 avril 2016.

Afin d'optimiser des actions à l'échelle Pays, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) a été identifié comme la structure la plus à même d'accueillir l'Ifrecor au sein de son Pôle Patrimoine Mondial.

## **PLAN D'ACTION LOCAL**

---

### **Objectif n°1 : S'engager vers une gouvernance adaptée aux enjeux locaux en s'inscrivant dans une logique « pays »**

Pour dynamiser les acteurs locaux concernés et définir des mesures qui répondent aux préoccupations locales mais aussi aux objectifs du plan cadre national d'action, il est préférable que la gouvernance soit portée par une structure à l'échelle du pays. Le GIP CEN a été identifié comme la structure la plus représentative du pays.

Le transfert de l'animation et du secrétariat de l'IFRECOR vers le GIP CEN permettra de garantir la cohérence des actions menées par la gestion du Bien inscrit et pour la protection des récifs coralliens et écosystèmes associés, dans un objectif de stratégie globale à l'échelle du pays. La coordination de l'IFRECOR sera rattachée au pôle patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### **Actions spécifiques :**

- **A1.1 – Assurer le transfert progressif de l'animation et du secrétariat de l'IFRECOR au groupement d'intérêt public « Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie » (GIP CEN).**
- **A1.2 – Poursuivre l'accompagnement du GIP CEN pour lui permettre d'assurer le pilotage de l'IFRECOR et le renforcer en tant que de besoins.**
- **A1.3 – Réviser la composition du comité local, définir ses missions et son mode de fonctionnement.**
- **A1.4 – Privilégier les actions opérationnelles à l'échelle « pays » dans la mesure du possible.**
- **A1.5 – Rechercher la bonne gouvernance dans la gestion des crédits IFRECOR.**
- **A1.6 – Adapter la gouvernance et l'animation locale au regard de l'évolution potentielle du GIP CEN.**

### **Objectif n°2 : Favoriser l'acquisition de connaissances au sein du parc naturel de la mer de Corail dans un objectif de gestion**

A l'instar de sa contribution et de son accompagnement pour l'inscription du Bien en série inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le groupe technique a décidé de soutenir les futurs travaux dédiés à l'acquisition de connaissances dans le but de répondre aux futures orientations et aux objectifs du plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

### **Actions spécifiques :**

- **A2.1 – Contribuer à l'acquisition des connaissances dans le parc naturel de la mer de Corail (PNMC), dans un objectif de gestion, conformément aux orientations définies dans l'arrêté de création du PNMC.**
- **A2.2 – Favoriser la coopération régionale, notamment scientifique, entre pays et territoires voisins de la mer de Corail (coopération scientifique dans un objectif d'acquisition de connaissances nécessaires à la gestion).**

### **Objectif n°3 : Soutenir les initiatives visant à prendre en compte les enjeux de conservation et de protection des récifs coralliens et écosystèmes associés dans la planification et les projets d'aménagement**

Cet objectif vise à développer un cadre méthodologique pour les études d'impact environnementales qui intègre les enjeux locaux vis à vis des récifs coralliens et écosystèmes associés, et décline la séquence « Eviter-Réduire-Compenser (ERC) ». Dans un deuxième temps, il s'agira de tester les méthodes d'évaluation et de suivi sur des projets d'aménagement « pilotes ».

Le comité local s'est positionné favorablement en tant que site d'expérimentation de la thématique « ingénierie écologique, planification et aménagement » de la phase IV du plan cadre national. Les actions spécifiques déclinées s'inscrivent dans cette démarche.

### **Actions spécifiques :**

- **A3.1 – Développer un cadre méthodologique sur les études d'impacts environnementales en intégrant les enjeux locaux vis à vis des récifs coralliens et écosystèmes associés et décliner la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) propre aux récifs coralliens et écosystèmes associés.**
- **A3.2 – Favoriser les échanges entre le niveau local et la préfiguration nationale de la thématique « ingénierie écologique » de la phase IV du plan cadre national, tester les méthodes d'évaluation et de suivi des projets d'aménagement (méthode MERCICOR) et les adapter au contexte local.**

### **Objectif n°4 : Favoriser le maintien des suivis des récifs coralliens et des écosystèmes associés, s'inscrire dans une démarche d'évaluation sur la base d'un bilan prospectif dans un objectif d'extension potentielle des réseaux de suivi et de développement d'outils de suivi des usages**

Le groupe technique local a souhaité que les crédits IFRECOR ne soient plus dédiés au suivi du RORC mais redéployés sur d'autres actions. Le suivi des stations du RORC est désormais financé pleinement par les parties prenantes locales (collectivités, associations, Aquarium des Lagons).

Cependant, le groupe technique local souhaite s'inscrire dans une démarche d'évaluation prospective des réseaux de suivi des récifs coralliens en vue d'étendre le réseau existant à d'autres stations, d'autres paramètres de suivi (maladies coralliennes, blanchissement corallien notamment), d'autres écosystèmes (herbiers et mangroves).

Par ailleurs, le groupe technique local soutient la volonté des gestionnaires de s'inscrire dans le développement d'outils communs pour effectuer un état zéro de la fréquentation, suivre cette fréquentation et adapter, le cas échéant, les mesures de gestion appropriées.

Le comité local s'est positionné favorablement en tant que site d'expérimentation de la sous-

thématique « réseau usages » de la phase IV du plan cadre national. L'action spécifique A4.3 s'inscrit dans cette démarche.

#### **Actions spécifiques :**

- **A4.1 – S'inscrire dans une démarche d'évaluation prospective des réseaux de suivi des récifs coralliens en vue d'une extension potentielle de ces réseaux au regard notamment des changements globaux (nombre de stations, nouveaux paramètres de suivi, nouveaux compartiments « herbiers, mangroves »..).**
- **A4.2 – Participer à la réflexion relative à la bancarisation des données à l'échelle locale et aux possibilités d'alimenter des outils nationaux.**
- **A4.3 – Participer au développement d'un outil sur le suivi des usages à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (outil « pays ») en utilisant les travaux déjà engagés et soutenir la mise en œuvre opérationnelle sur les aires marines protégées, les sites du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et à l'échelle du parc naturel de la mer de Corail.**
- **A4.4 – Participer à l'acquisition de connaissances et au développement d'outils d'aide à la gestion sur tout phénomène exceptionnel générant un impact sur les récifs coralliens et écosystèmes associés.**

#### **Objectif n°5 : Promouvoir les outils de communication et de sensibilisation en faveur des récifs coralliens et des écosystèmes associés**

Au regard des enjeux identifiés au sein du parc naturel de la mer de Corail et de la co-présidence du parc assurée par l'Etat et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, il apparaît important que le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, à travers le programme « biodiversité, eau et paysages » participe à l'élaboration du plan de gestion puis à le faire vivre. Les crédits sollicités pourront ainsi être mobilisés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, l'organisation de manifestations destinées à la vulgarisation des informations notamment scientifiques, la communication (conférences, séminaires...), l'organisation d'ateliers techniques et d'événements en lien avec la coopération régionale conformément aux orientations de gestion définies dans l'arrêté de création du parc et *in fine* des objectifs de gestion qui seront arrêtés dans le plan de gestion.

En outre, le groupe technique local s'appuie sur le GIP CEN pour coordonner les actions de sensibilisation et de communication du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les crédits seront alloués aux associations œuvrant pour la protection des récifs coralliens et écosystèmes associés, pour leur permettre d'étendre et multiplier leurs animations. La sensibilisation en milieu scolaire sera privilégiée.

Un volet spécifique sera consacré à la sensibilisation des décideurs locaux.

#### **Actions spécifiques :**

- **A5.1 – Participer au rayonnement régional et à la visibilité du parc naturel de la mer de Corail à tous les niveaux (local, régional, national, international).**
- **A5.2 – Soutenir les initiatives de communication et de sensibilisation engagées autour du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

**Objectif n°6 : Maintenir une « connexion verticale » entre le niveau local et le niveau national et favoriser la transversalité entre comités locaux**

Le GIP CEN et la DAFE (dans une moindre mesure) assureront le lien entre le niveau local et le niveau national en participant aux réunions techniques nationales, aux comités nationaux et permanents et en contribuant aux réflexions plus globales au sein des groupes de travail nationaux.

**Actions spécifiques :**

- **A6.1 – Assurer la contribution locale au sein des groupes de travail nationaux.**
- **A6.2 – Participer aux réunions techniques nationales, des comités nationaux et permanents, dans la limite des moyens disponibles.**
- **A6.3 – Développer des échanges entre comités locaux sur des problématiques communes.**